



Nations Unies

**Rapport du Comité spécial
chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application
de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux
sur ses travaux de 2025**

Assemblée générale
Documents officiels
Quatre-vingtième session
Supplément n° 23



**Rapport du Comité spécial
chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application
de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux
sur ses travaux de 2025**



Nations Unies • New York, 2025

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi	5
I. Création, organisation et activités du Comité spécial.	6
A. Création du Comité spécial	6
B. Ouverture de la session de 2025 du Comité spécial et élection du Bureau	8
C. Organisation des travaux	8
D. Réunions du Comité spécial et de ses organes subsidiaires.	9
E. Question de la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	11
F. Examen d'autres questions.	13
G. Relations avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales	14
H. Récapitulation des travaux	15
I. Programme de travail et activités envisagées pour 2026	16
J. Clôture de la session de 2025.	17
II. Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	18
III. Diffusion d'informations sur la décolonisation.	19
IV. Question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires.	20
V. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	21
VI. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.	22
VII. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.	23
VIII. Gibraltar et Sahara occidental	24
A. Gibraltar.	24
B. Sahara occidental	24
IX. Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.	26
A. Nouvelle-Calédonie	26
B. Polynésie française	26

X.	Anguilla, Bermudes, Guam, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène et Samoa américaines	28
A.	Samoa américaines	28
B.	Anguilla	28
C.	Bermudes	28
D.	Îles Vierges britanniques	29
E.	Îles Caïmanes	29
F.	Guam	29
G.	Montserrat	30
H.	Pitcairn	30
I.	Sainte-Hélène	30
J.	Îles Turques et Caïques	31
K.	Îles Vierges américaines	31
XI.	Tokélaou	32
XII.	Îles Falkland (Malvinas)	33
XIII.	Recommandations	34
Annexe		
	Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ayant pour thème « Vers un avenir viable : promouvoir le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes », tenu à Dili du 21 au 23 mai 2025.	37

Lettre d'envoi

Lettre datée du 11 juillet 2025, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Conformément à la résolution [79/114](#) de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à l'Assemblée le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2025.

La Présidente du Comité spécial chargé d'étudier
la situation en ce qui concerne l'application de la
Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux
(Signé) Menissa **Rambally**

Chapitre I

Création, organisation et activités du Comité spécial

A. Création du Comité spécial

1. La création et l'histoire du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sont traitées en détail à la section II de la note du Secrétaire général sur l'organisation des travaux du Comité spécial (voir [A/AC.109/2025/L.1](#)).
2. À sa soixante-dix-neuvième session, après avoir examiné le rapport du Comité spécial ([A/79/23](#)), l'Assemblée générale a adopté la résolution [79/114](#), dans laquelle elle a approuvé le rapport du Comité spécial sur ses travaux de 2024 et prié celui-ci de continuer à chercher les moyens appropriés d'assurer la mise en œuvre immédiate et intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution [1514 \(XV\)](#) de l'Assemblée générale) et d'appliquer dans tous les territoires qui n'avaient pas encore exercé leur droit à l'autodétermination, y compris l'indépendance, les mesures qu'elle avait approuvées touchant les Décennies internationales de l'élimination du colonialisme. En outre, l'Assemblée a réaffirmé que les missions de visite menées par l'Organisation des Nations Unies dans les territoires non autonomes étaient un bon moyen de connaître la situation des habitants de ces territoires, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation portant sur des territoires déterminés, et prié donc le Comité spécial d'envoyer au moins une mission de visite par an. Elle a demandé aux puissances administrantes de continuer à apporter leur concours au Comité spécial dans l'exercice de son mandat et de faciliter l'envoi de missions de visite dans les territoires, au cas par cas. Elle a également demandé à toutes les puissances administrantes d'apporter leur plein appui aux travaux du Comité spécial et de participer officiellement à ses sessions.
3. Outre la résolution [79/114](#), l'Assemblée générale a adopté 22 autres résolutions et une décision concernant certains points que le Comité spécial avait examinés en 2024 ; elles sont énumérées ci-après.

1. Résolutions et décision concernant des territoires particuliers

Résolutions

<i>Territoire</i>	<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>
Îles Falkland (Malvinas)	58/316^a	1 ^{er} juillet 2004
Sahara occidental	79/98	4 décembre 2024
Samoa américaines	79/99	4 décembre 2024
Anguilla	79/100	4 décembre 2024
Bermudes	79/101	4 décembre 2024
Îles Vierges britanniques	79/102	4 décembre 2024
Îles Caïmanes	79/103	4 décembre 2024
Polynésie française	79/104	4 décembre 2024
Guam	79/105	4 décembre 2024
Montserrat	79/106	4 décembre 2024
Nouvelle-Calédonie	79/107	4 décembre 2024

<i>Territoire</i>	<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>
Pitcairn	79/108	4 décembre 2024
Sainte-Hélène	79/109	4 décembre 2024
Tokélaou	79/110	4 décembre 2024
Îles Turques et Caïques	79/111	4 décembre 2024
Îles Vierges américaines	79/112	4 décembre 2024

^a Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution [58/316](#), ce point doit rester inscrit à l'ordre du jour en vue d'être examiné sur notification d'un État Membre.

Décision

<i>Territoire</i>	<i>Numéro de la décision</i>	<i>Date d'adoption</i>
Gibraltar	79/521	4 décembre 2024

2. Résolutions concernant d'autres questions

<i>Titre</i>	<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	79/94	4 décembre 2024
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	79/95	4 décembre 2024
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	79/96	4 décembre 2024
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : élimination du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	79/115	4 décembre 2024
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	79/97	4 décembre 2024
Diffusion d'informations sur la décolonisation	79/113	4 décembre 2024

3. Autres résolutions et décisions qui présentent un intérêt pour les travaux du Comité spécial

4. Les autres résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session qui présentaient un intérêt pour les travaux du Comité spécial et dont celui-ci a tenu compte sont énumérées dans la note du Secrétaire général sur l'organisation des travaux du Comité ([A/AC.109/2025/L.1](#)).

4. Composition du Comité spécial

5. Au 1^{er} janvier 2025, le Comité spécial comptait 29 membres : Antigua-et-Barbuda, Bolivie (État plurinational de), Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Mali, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Timor-Leste, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du).

B. Ouverture de la session de 2025 du Comité spécial et élection du Bureau

6. Le 13 février, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a ouvert la session de 2025 du Comité spécial et le Chef de Cabinet a fait une déclaration au nom du Secrétaire général (voir [A/AC.109/2025/SR.1](#)).

7. À sa 1^{re} séance, le 13 février 2025, le Comité spécial a élu, par acclamation, les membres du Bureau suivants :

Présidente :

Menissa Rambally (Sainte-Lucie)

Vice-Présidents :

Ernesto Soberón Guzmán (Cuba)

Hari Prabowo (Indonésie)

Michael Imran Kanu (Sierra Leone)

Rapporteur :

Koussay Aldahhak (République arabe syrienne)

C. Organisation des travaux

8. À sa 1^{re} séance, le 13 février, le Comité spécial était saisi de propositions concernant l'organisation des travaux formulées dans le document [A/AC.109/2025/L.2](#). Il a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier des réunions pour 2025 figurant dans ce document tels que révisés oralement, étant entendu qu'ils pourraient être révisés au besoin, avant ou pendant la reprise de sa session de fond en juin (voir [A/AC.109/2025/SR.1](#)).

9. À la même séance, la Présidente a fait une déclaration relative à l'organisation des travaux du Comité spécial et à l'état d'avancement du processus de décolonisation (voir [A/AC.109/2025/SR.1](#)).

10. À la même séance également, le Comité spécial a accédé aux demandes de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Argentine, du Costa Rica, de l'Espagne, du Honduras, du Maroc, du Panama, de la République démocratique populaire lao, du Sénégal, du Zimbabwe et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement de participer

en qualité d'observateurs à sa session de 2025 (voir [A/AC.109/2025/SR.1](#)). Par la suite, à ses 2^e à 6^e séances et à ses 9^e à 11^e séances, le 10 mars et les 9, 10, 16, 17 et 18 juin, le Comité a accédé aux demandes de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Arabie saoudite, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de Bahreïn, du Bangladesh, du Belize, du Bénin, du Botswana, du Brésil, du Burkina Faso, du Burundi, du Cambodge, de la Colombie, des Comores, d'El Salvador, des Émirats arabes unis, du Gabon, de la Gambie, du Guatemala, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, de Haïti, du Koweït, du Mexique, du Mozambique, de la Namibie, de l'Ouganda, du Paraguay, du Pérou, du Qatar, de la République démocratique du Congo, de la République dominicaine, du Rwanda, de la Serbie, du Togo et de l'Uruguay de participer en qualité d'observateurs (voir [A/AC.109/2025/SR.2](#) à 6 et 9 à 11).

11. Toujours à la 1^{re} séance, le Comité spécial a examiné les préparatifs du séminaire régional pour le Pacifique, accepté l'offre du Timor-Leste d'accueillir le séminaire à Dili et avalisé les dates du séminaire. Le représentant du Timor-Leste a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites, au titre de la question intitulée « Questions diverses » par les représentants de l'Indonésie, de Cuba, de la Sierra Leone, de la République arabe syrienne, des Fidji, du Nicaragua, de l'Iraq, la représentante de l'État plurinational de Bolivie et le représentant de l'Inde.

12. À sa 2^e séance, le 10 mars, le Comité spécial a examiné plus avant les préparatifs du séminaire régional pour les Pacifique et adopté les directives et le règlement intérieur du séminaire, y compris le thème et l'ordre du jour, figurant dans le document [A/AC.109/2025/19](#). Il a décidé d'inviter des représentants des territoires non autonomes, des puissances administrantes, des autres États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies à participer au séminaire ainsi que certains experts et représentants d'organisations non gouvernementales (voir [A/AC.109/2025/SR.2](#)).

13. À la même séance, le représentant des Fidji a fait une déclaration.

Demandes d'audition

14. À la 3^e séance, le 9 juin, la Présidente a appelé l'attention sur les communications dans lesquelles figuraient des demandes d'audition, distribuées dans les aide-mémoires 01/25, 02/25, 03/25, 04/25, 05/25, 06/25, 07/25, 08/25, 09/25 et 10/25 portant sur la décision adoptée le 20 juin 2024 par le Comité spécial concernant Porto Rico et sur les questions de Gibraltar, des Îles Falkland (Malvinas)¹, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges américaines, des Îles Vierges britanniques, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et du Sahara occidental (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#)).

15. À la même séance, le Comité spécial a approuvé les demandes d'audition figurant dans les aide-mémoires susmentionnés.

D. Réunions du Comité spécial et de ses organes subsidiaires

16. Étant toujours résolus à prendre toutes les mesures possibles pour rationaliser l'organisation de leurs travaux et avec la pleine et étroite coopération de l'ensemble de leurs membres, le Comité spécial et son Bureau ont réussi une fois de plus à limiter au maximum le nombre de séances, comme indiqué ci-après, en tenant, chaque fois

¹ La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

que possible, des réunions informelles et des consultations approfondies par courrier électronique. Durant la période considérée, le Comité a tenu quatre consultations.

1. Comité spécial

17. Jusqu'à la fin de la reprise de sa session, le 20 juin, le Comité spécial a tenu 12 séances plénières, comme suit :

a) Première partie de la session (séances d'organisation) : 1^{re} séance, le 13 février ; 2^e séance, le 10 mars ;

b) Deuxième partie de la session : 3^e et 4^e séances, le 9 juin ; 5^e et 6^e séances, le 10 juin ; 7^e séance, le 11 juin ; 8^e et 9^e séances, le 16 juin ; 10^e séance, le 17 juin ; 11^e séance, le 18 juin ; 12^e séance, le 20 juin.

18. Au cours de la session, le Comité spécial a examiné en séance plénière les questions répertoriées ci-après et adopté les résolutions ou décisions y relatives. Les hyperliens renvoyant au texte des résolutions ou décisions figurent dans le présent rapport (voir ci-dessous).

<i>Question</i>	<i>Séance</i>	<i>Résolution/décision</i>
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	3 ^e	Chap. XIII, projet de résolution I
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution II
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution III
Samoa américaines	3 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution IV
Anguilla	3 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution V
Bermudes	3 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution VI
Îles Vierges britanniques	3 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution VII
Îles Caïmanes	3 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution VIII
Polynésie française	3 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution IX
Guam	4 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution X
Montserrat	4 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XI

<i>Question</i>	<i>Séance</i>	<i>Résolution/décision</i>
Nouvelle-Calédonie	4 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XII
Pitcairn	4 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XIII
Sainte-Hélène	4 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XIV
Tokélaou	3 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XV
Îles Turques et Caïques	4 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XVI
Îles Vierges américaines	4 ^e et 12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XVII
Diffusion d'informations sur la décolonisation	3 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XVIII
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	12 ^e	Chap. XIII, projet de résolution XIX
Gibraltar	7 ^e et 10 ^e	Chap. VIII, par. 98
Sahara occidental	5 ^e et 6 ^e	Chap. VIII, par. 99
Îles Falkland (Malvinas)	11 ^e	Chap. XII, par. 175
Envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires	3 ^e	Chap. IV, par. 78
Décision adoptée le 20 juin 2024 par le Comité spécial concernant Porto Rico	8 ^e et 9 ^e	Chap. I, par. 29

2. Organes subsidiaires

19. Le Comité spécial n'a pas établi d'organes subsidiaires pendant sa session de 2025. Toutefois, conformément à la pratique établie ces dernières années, il a continué de limiter au maximum le nombre de ses séances en ayant de plus en plus souvent recours à la pratique des consultations, notamment du Bureau, pour examiner certaines des questions dont il était saisi. Au cours de la session de 2025, le Bureau a tenu trois séances.

E. Question de la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

20. Le Comité spécial a examiné la situation de Porto Rico en procédant comme il l'avait fait lors des sessions antérieures.

Examen de la situation de Porto Rico

21. À la 3^e séance, le 9 juin, la Présidente a appelé l'attention sur un certain nombre de communications reçues d'organisations qui souhaitaient être entendues par le

Comité spécial sur la situation de Porto Rico. Le Comité a accédé aux demandes d'audition sur cette question.

22. À sa 8^e séance, le Comité spécial a entendu les oratrices et orateurs suivants : Benjamín Ramos, The ProLibertad Freedom Campaign ; Adrián González Costa, Partido Independentista Puertorriqueño ; Joanne Kuniansky, Socialist Workers Party ; Jaime Esteban Inclán, Friends of Puerto Rico Impact ; Ignacio Ros, Atlanta Union President Chapter and Georgia Statehood Puerto Rico ; Ramón Vázquez-Escudero, Coalition for Statehood for Puerto Rico, New Jersey chapter ; Valeria Curet, Federación de Estudiantes de Trabajo Social ; Ricardo Rosselló, Congressional Delegation ; Andrea Malavé Bonilla, Alianza Mujeres Viequesenses ; Beatriz Areizaga, Extended Congressional Delegation of Puerto Rico ; Calvin Yohannan, Boricuas Unidos en la Diáspora ; Mario Solano, Statehood Texas Chapter ; Zoraida Velez Beniquez, Extended Congressional Delegates Florida Chapter ; Edwin Ortiz, Call to Action ; Iván Elías Rodríguez, Instituto Hostosiano del Norte ; Zoan Dávila, Colectiva Feminista en Construcción ; Vivian Rivera Moreno, Puerto Rico Extended Delegation of Rhode Island ; Madelin Colon Perez, Coalición Puertorriqueña contra la Pena de Muerte ; Kevin M. Rivera-Medina, Comité Pro-Derechos Humanos de Puerto Rico ; Cynthia Rodríguez Santos, Jornada: Se Acabaron Las Promesas ; Rosalinda Rivera, Miami chapter – Puerto Rico Extended Congressional Delegation ; Vanessa Ramos, American Association of Jurists (Asociación Americana de Juristas) ; Ricardo Santiago, Statehood Front ; Gustavo Meza Buelvas, Inmigrantes Estadistas en Puerto Rico ; Carlos Rafael Alicea Negrón, Frente Socialista de Puerto Rico-Movimiento Ñin Negrón ; Christina Mojica, Puerto Rican Alliance (PRA) ; Juan Martinez-Cruzado, Movimiento Diálogo Soberanista ; Lindsay Waters, University of California Irvine Law International Justice Clinic ; Annette Falcon, Reunificacionistas en Acción ; Isha V. Rodriguez Gonzalez, Colegio de Profesionales del Trabajo Social de Puerto Rico ; Vivian Godineaux-Villaronga, Puerto Rico Bar Association ; Amy Anderson, The Ruth Reynolds Front for Puerto Rico's Independence ; Yoandry Carlos Oduardo Torres, Asociación Cubana de las Naciones Unidas (ACNU) ; José Miguel Velázquez Cruz, Reunification Station: Puerto Rico and Spain ; Michael Viera, El Grito ; Ramonita Echevarria Roman, Delegación Extendida Guaynabo Puerto Rico ; Elvin Ortiz, Delegado Extendido Distrito 7 Puerto Rico ; Ana Torres, Delegada extendida capítulo San Juan, Puerto Rico ; Juan Manuel Cruz de Armas, Adelante Reunificacionistas de Puerto Rico y España ; Manuel Rivera, Puertorriqueños Unidos en Acción ; Gerardo Ruben Lugo Segarra, Partido Nacionalista de Puerto Rico ; Estelí Capote, Instituto Puertorriqueño de Relaciones Internacionales ; Abiel Soto, Puerto Rico Congressional Delegation ; Regina Bermudez Villegas, Puerto Rico Congressional Delegates for Statehood ; Rev. Carmen Hernandez, New York Delegates Extended ; Christopher Rivera, Juventud Unida por la Independencia, United States of America ; Hector Bermudez Zenon, Grupo por la Igualdad y la Justicia de Puerto Rico ; Davina Resto, Adolfina.

23. À la même séance, la représentante de Cuba a pris la parole pour une motion d'ordre (voir [A/AC.109/2025/SR.8](#)).

24. À sa 9^e séance, le Comité spécial a entendu les oratrices et orateurs suivants : Janet Temin, Latino Coalition Democratic National Committee ; Emilia Rodriguez De Arroyo, Arroyo Dominicci International ; Ada Dominicci, Arroyo Dominicci Foundation ; Olga A. Carino Lima, Extended Delegates, Kissimmee ; Myrna Pagán, Vidas Viequesenses Valen ; Hector Torres-Díaz, JurisBorikén ; Rafael Olivera-Cintrón, Organismo Boricua ; Jason Cruz, Victory in Puerto Rico ; Eric Ramos Rodriguez, Frente Independentista Boricua ; Annette Morales, Extended Delegate New York ; Trilce Torres López, Gran Oriente Nacional de Puerto Rico ; John Downing, Downing Services ; Alexandra Zuani Connolly Reyes, Vieques Environmental Research Institute.

25. À la même séance, la Présidente a appelé l'attention sur un rapport portant sur la question, établi par le Rapporteur ([A/AC.109/2025/L.13](#)), et sur un projet de résolution portant également sur cette question ([A/AC.109/2025/L.7](#)).

26. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : République bolivarienne du Venezuela, Saint-Vincent-et-les Grenadines (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies), Cuba, État plurinational de Bolivie, Nicaragua, République islamique d'Iran et Fédération de Russie. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Colombie (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et de l'Ouganda (au nom du Mouvement des pays non alignés).

27. Toujours à la 9^e séance, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.7](#), également au nom des pays suivants : État plurinational de Bolivie, Fédération de Russie, Nicaragua et République bolivarienne du Venezuela.

28. Toujours à la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.7](#) sans le mettre aux voix. Le représentant de Cuba a fait une déclaration (voir [A/AC.109/2025/SR.9](#)).

29. Le texte du projet de résolution adopté est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.7](#).

F. Examen d'autres questions

30. À sa 1^{re} séance, le 13 février, le Comité spécial a adopté les propositions relatives à l'organisation de ses travaux et décidé d'inscrire dans son programme de travail et son calendrier des réunions de 2025 la question du respect par les États Membres de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et des autres résolutions relatives à la décolonisation (voir [A/AC.109/2025/L.2](#)).

1. Question de la tenue d'une série de réunions hors Siège

31. En ce qui concerne son programme de travail pour 2025, le Comité spécial est resté attaché à son mandat consistant à tenir des séances hors Siège, compte tenu des dispositions du paragraphe 6 de la résolution [1654 \(XVI\)](#) et de l'alinéa 3 du paragraphe 9 de la résolution [2621 \(XXV\)](#), de l'Assemblée générale, par lesquelles cette dernière a autorisé le Comité à se réunir hors du Siège comme il conviendrait pour s'acquitter efficacement de ses fonctions.

2. Plan des conférences

32. Conformément aux mesures qu'il avait prises, le Comité spécial a continué de s'efforcer d'utiliser efficacement la part qui lui était allouée dans les ressources affectées aux services de conférence et de réduire davantage ses besoins en documentation en diffusant, autant que possible, les communications et les documents d'information par voie électronique.

33. Pour toutes les séances qu'il a tenues en 2025, le Comité spécial s'est strictement conformé aux directives énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale concernant le plan des conférences, en particulier la résolution [67/237](#). En organisant efficacement son programme de travail et en tenant beaucoup de consultations, il est parvenu à limiter au maximum le nombre de séances.

3. Coopération et participation des puissances administrantes aux travaux du Comité spécial

34. Conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur la question, les délégations des puissances administrantes, la France et la Nouvelle-Zélande, ont participé aux travaux du Comité spécial en 2025, lors des séances plénières tenues au Siège.

35. Dans un domaine apparenté, le Comité spécial a adopté, à sa 3^e séance, le 9 juin, une résolution sur la question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires, dans laquelle il a engagé les puissances administrantes à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies ou à continuer de le faire en facilitant les missions de visite des Nations Unies dans les territoires placés sous leur administration, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation sur la décolonisation (voir chap. IV) ([A/AC.109/2025/SR.3](#)).

4. Participation de représentantes et représentants des territoires non autonomes aux travaux du Comité spécial

36. Au cours de l'année, le Comité spécial a continué d'encourager la participation de représentantes et représentants des territoires non autonomes à ses travaux au Siège et à ses séminaires régionaux.

5. Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes

37. Au cours du séminaire régional pour le Pacifique tenu Timor-Leste, il a été souligné qu'il importait que le Comité spécial célèbre la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, comme il a été prié de le faire dans la résolution [79/114](#) de l'Assemblée générale (voir annexe).

6. Rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale

38. À sa 1^{re} séance, le 13 février, le Comité spécial a souscrit à la recommandation formulée par la Présidente, dans sa note sur l'organisation des travaux de 2025, tendant à ce que le Rapporteur continue de suivre le modèle établi pour élaborer son rapport annuel à l'Assemblée générale (voir [A/AC.109/2025/L.2](#)).

39. À sa 12^e séance, le 20 juin, la Présidente a informé les délégations que le nombre de mots des rapports du Comité devait être réduit compte tenu de la crise de liquidités à laquelle l'Organisation des Nations Unies était confrontée. À cet égard, la Présidente a recommandé de suivre la pratique d'autres comités, en incluant les hyperliens renvoyant au texte publié des projets de résolution adoptés plutôt que de le reproduire dans le rapport. Le Comité spécial a autorisé le Rapporteur à établir, avec l'aide du Secrétariat, le rapport sur les travaux de sa session de 2025, en y faisant figurer toutes les résolutions et décisions adoptées par l'inclusion d'hyperliens ainsi que le compte rendu des délibérations y relatives, et, une fois le rapport achevé et approuvé par le Bureau, à le présenter directement à l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session, conformément à la pratique établie (voir [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

G. Relations avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales

40. Dans le cadre de l'examen par le Comité spécial de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, et conformément aux paragraphes 14 et 21 de la résolution [79/96](#) de

l'Assemblée générale sur la question, le Président du Conseil économique et social et la Présidente du Comité sont priés d'intensifier leur coopération et de rester en relation étroite en vue de mettre au point des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées visant à appliquer les résolutions de l'Assemblée sur la question (voir E/2025/56). On trouvera au chapitre VII du présent rapport un compte rendu de l'examen de la question par le Comité.

41. Au cours de l'année, le Comité spécial a adopté des décisions concernant la fourniture d'une assistance aux peuples des territoires non autonomes, qui figurent parmi les recommandations du Comité à l'Assemblée générale (voir chap. XIII).

42. Compte tenu des décisions prises antérieurement de rester régulièrement en contact avec le Mouvement des pays non alignés, l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes et le Forum des îles du Pacifique afin de pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat, le Comité spécial a suivi leurs travaux de près, comme lors des années précédentes.

43. Le Comité spécial a continué de suivre l'évolution de la situation dans les territoires non autonomes, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

H. Récapitulation des travaux

44. S'efforçant toujours de trouver des moyens novateurs qui permettraient au Comité spécial de mieux s'acquitter de son mandat, le Bureau a continué de tenir, durant l'intersession, des consultations avec les puissances administrantes et d'autres parties prenantes au sujet du statut des territoires non autonomes qui relevaient du mandat du Comité. Les échanges avec trois puissances administrantes, à savoir la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui ont été axés sur la situation dans les territoires que chacune d'elles administre, visaient à examiner en coopération et en partenariat avec elles les perspectives de décolonisation de ces territoires, au cas par cas.

45. Le Comité spécial a également examiné la situation dans chacun des 17 territoires non autonomes inscrits à son ordre du jour (voir chap. VIII à XII). En outre, il a poursuivi l'examen de la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et, à ce titre, a entendu les représentantes et représentants de plusieurs organisations concernées au sujet de la situation de Porto Rico (voir par. 22 et 24).

46. Par ailleurs, le Comité spécial a examiné et adopté les recommandations sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, la question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires, l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies et les activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (voir chap. IV à VII).

47. Comme indiqué au chapitre II et à l'annexe I au présent rapport, le Comité spécial a tenu un séminaire régional pour le Pacifique au Timor-Leste du 21 au 23 mai, au cours duquel les participantes et participants, tout en se concentrant sur la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ont réfléchi à des moyens de se diriger vers un avenir durable – en promouvant le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes.

48. En ce qui concerne la publicité à donner aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, le Comité spécial a adopté une résolution relative à la diffusion d'informations sur la décolonisation, sur laquelle il a recommandé à l'Assemblée générale de se prononcer à sa quatre-vingtième session (voir chap. XIII, projet de résolution XVIII).

I. Programme de travail et activités envisagées pour 2026²

49. Conformément au mandat que l'Assemblée générale lui confie depuis 1961 et qu'elle a réaffirmé dans sa résolution 79/114, et compte tenu du projet de résolution A/AC.109/2025/L.25 qu'il a adopté à sa 12^e séance le 20 juin et qui figure dans le présent rapport (voir chap. XIII, projet de résolution XIX), le Comité spécial prévoit de continuer de chercher en 2026 des moyens appropriés en vue d'une application immédiate, intégrale et rapide de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

50. Le Comité spécial entend poursuivre les activités approuvées par l'Assemblée générale au sujet de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme dans tous les territoires qui n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination, y compris l'indépendance. Il compte en particulier formuler des propositions précises répondant au cas particulier de chaque territoire pour mettre fin au colonialisme, en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

51. Le Comité spécial continuera de s'employer à examiner l'application par les États Membres de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des autres résolutions relatives à la décolonisation.

52. Le Comité spécial continuera d'examiner la situation politique, économique et sociale dans les territoires non autonomes et recommandera à l'Assemblée générale, selon les besoins, les mesures les plus appropriées à prendre pour permettre aux populations de ces territoires d'exercer leur droit à l'autodétermination, y compris l'indépendance, conformément aux résolutions sur la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.

53. En 2026, le Comité spécial s'emploiera à élaborer et à arrêter, en coopération avec chaque puissance administrante et chaque territoire en question, un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.

54. En outre, le Comité spécial continuera d'envoyer des missions de visite et des missions spéciales dans les territoires non autonomes conformément aux résolutions relatives à la décolonisation, notamment à celles portant sur des territoires déterminés.

55. Le Comité spécial continuera également d'organiser des séminaires, selon les besoins, afin de recueillir et de diffuser des informations sur ses travaux, et de chercher à faciliter la participation des habitants des territoires non autonomes à ces séminaires.

56. À cet égard, la Présidente a pris note, à la 12^e séance, tenue le 20 juin, de la proposition faite par le Nicaragua d'organiser le séminaire régional à Managua en mai 2026. Conformément à la pratique établie, le Comité spécial donnera les derniers

² Les activités mentionnées aux paragraphes 46 à 56 sont également décrites dans le projet de résolution XIX, qui figure au chapitre XIII.

détails du séminaire de 2026 à l'issue de la réunion qui se tiendra en février 2026 pour l'examen des questions d'organisation ([A/AC.109/2025/SR.12](#)).

57. Le Comité spécial prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir le soutien des gouvernements et des organisations nationales et internationales à la réalisation des objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à l'application des résolutions connexes.

58. Le Comité spécial continuera de tenir des consultations sur la meilleure manière de célébrer chaque année la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, conformément à la résolution [79/114](#) de l'Assemblée générale.

59. Le Comité spécial prie le Secrétaire général de continuer d'examiner les ressources mises à sa disposition, de sorte qu'il soit doté des fonds, des moyens et des services dont il a besoin pour exécuter les activités envisagées en 2026, qui sont décrites aux paragraphes 49 à 58 ci-dessus.

J. Clôture de la session de 2025

60. À la 12^e séance, le 20 juin, les représentantes de Cuba et de l'État plurinational de Bolivie et la Présidente ont fait des déclarations à la clôture de la session de 2025 du Comité spécial (voir [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

Chapitre II

Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

61. À ses 1^{re}, 2^e et 12^e séances, tenues respectivement le 13 février, le 10 mars et le 20 juin, le Comité spécial a examiné la question de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et s'est penché sur le séminaire régional pour le Pacifique organisé au Timor-Leste du 21 au 23 mai afin d'évaluer les objectifs et les réalisations escomptées dans le cadre de la quatrième Décennie.

62. À sa 1^{re} séance, le 13 février, le Comité spécial était saisi de la note de la présidence sur l'organisation de ses travaux de 2025, à laquelle était annexée une liste des questions qu'il devait examiner durant l'année et qui comprenait celle de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ([A/AC.109/2025/L.2](#)).

63. À sa 2^e séance, le 10 mars, le Comité spécial a adopté les directives et le règlement intérieur du séminaire régional pour le Pacifique figurant dans le document [A/AC.109/2025/19](#), qui reprenaient l'ordre du jour et le thème du séminaire. Il a également approuvé la composition de sa délégation officielle ainsi que les catégories de représentants qu'il inviterait à participer au séminaire, en particulier ceux des territoires non autonomes (voir [A/AC.109/2024/SR.2](#)).

64. À sa 12^e séance, le 20 juin, le Comité spécial a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.25](#) déposé par la Présidente et intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux », dans lequel les mesures touchant la quatrième Décennie sont abordées en détail (voir [A/AC.109/2025/SR.10](#)).

65. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XIX).

66. À la même séance, la Présidente a appelé l'attention sur le projet de rapport du séminaire régional pour le Pacifique, comprenant les conclusions et recommandations du séminaire, lesquelles avaient été négociées avant la séance par les membres du Comité spécial présents au séminaire, ainsi que sur la partie du rapport ayant trait à l'organisation du séminaire, qui avait été adoptée à la dernière séance du séminaire.

67. À la même séance également, le Comité spécial a pris note des conclusions et des recommandations du séminaire, qui figurent à l'annexe du présent rapport. Conformément à la pratique établie, l'annexe comprend le compte rendu des travaux du séminaire, dont le Comité a également pris note à sa 12^e séance. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Inde, de la Côte d'Ivoire, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Équateur, d'Antigua-et-Barbuda, la représentante de l'Indonésie et le représentant de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations (voir [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

Chapitre III

Diffusion d'informations sur la décolonisation

68. Le Comité spécial a examiné la question de la diffusion d'informations sur la décolonisation à sa 3^e séance, le 9 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#)).

69. Pour l'examen de la question, le Comité spécial a pris en considération les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale y relatives en particulier la résolution [79/113](#) sur la diffusion d'informations sur la décolonisation et la résolution [79/114](#) sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

70. À sa 3^e séance, le Comité spécial a entendu des déclarations du représentant du Département de la communication globale du Secrétariat et de la représentante du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat.

71. Les représentantes et représentants de la République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies), de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne, de Cuba, des Fidji et l'observatrice du Rwanda ont fait des déclarations.

72. À la même séance, la Présidente a appelé l'attention sur le rapport du Secrétaire général relatif à la diffusion d'informations sur la décolonisation durant la période d'avril 2024 à mars 2025 ([A/AC.109/2025/18](#)) et sur un projet de résolution sur la question qu'elle a elle-même déposé ([A/AC.109/2025/L.4](#)).

73. À la même séance également, le Comité spécial a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.4](#) sans le mettre aux voix.

74. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XVIII).

Chapitre IV

Question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires

75. Le Comité spécial a examiné la question de l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans les territoires à ses 1^{re} et 3^e séances, le 13 février et le 9 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.1](#) et 3).

76. Pour l'examen de la question, le Comité spécial a pris en considération les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur la question, en particulier la résolution [79/114](#) relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les résolutions [79/98](#) à [79/112](#) relatives à des territoires déterminés, ainsi que les décisions qu'il avait précédemment adoptées sur la question.

77. À sa 1^{re} séance, le 13 février, le Comité spécial a examiné le rapport de la mission de visite des Nations Unies aux Îles Vierges britanniques ([A/AC.109/2025/20](#)). Les représentants d'Antigua-et-Barbuda, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Sainte-Lucie et de l'Iraq ont fait des déclarations.

78. À la 3^e séance, la Présidente a appelé l'attention du Comité spécial sur le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.5](#), déposé au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Comité l'a adopté sans le mettre aux voix. Le texte du projet de résolution adopté est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.5](#).

Chapitre V

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

79. À sa 3^e séance, le 9 juin, le Comité spécial a examiné la question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#)).

80. Pour l'examen de la question, le Comité spécial a pris en considération les résolutions de l'Assemblée générale concernant les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte et des questions connexes, en particulier la résolution [1970 \(XVIII\)](#), par laquelle l'Assemblée avait décidé de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et de transférer certaines de ses attributions au Comité spécial, et la résolution [79/94](#), au paragraphe 5 de laquelle elle priait ce dernier de continuer à s'acquitter, conformément aux procédures établies, des fonctions qu'elle lui avaient confiées par sa résolution [1970 \(XVIII\)](#). Le Comité a également tenu compte des dispositions de la résolution [79/114](#) de l'Assemblée relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de la résolution [75/123](#) relative à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

81. À la 3^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur la question ([A/80/63](#)), dans lequel étaient mentionnées les dates auxquelles les puissances administrantes avaient communiqué des renseignements sur les territoires placés sous leur administration, conformément à l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte, ainsi que sur un projet de résolution portant sur cette question ([A/AC.109/2025/L.3](#)).

82. À la même séance, la représentante de Cuba a fait une déclaration et le Comité spécial a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.3](#) sans le mettre aux voix.

83. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution I).

Chapitre VI

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

84. À sa 12^e séance, le 20 juin, le Comité spécial a examiné la question des activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (voir [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

85. Pour l'examen de la question, le Comité spécial a pris en considération les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur la question, en particulier la résolution [79/95](#) relative aux activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes et la résolution [79/114](#) relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il a également tenu compte des documents pertinents des autres organes intergouvernementaux concernés, dont il est fait mention au dernier alinéa du préambule du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.6](#).

86. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.6](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

87. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution II).

Chapitre VII

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

88. À sa 12^e séance, le 20 juin, le Comité spécial a examiné la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (voir [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

89. Pour l'examen de la question, le Comité spécial a pris en considération les dispositions de la résolution [79/96](#) de l'Assemblée générale relative à la question, au paragraphe 24 de laquelle l'Assemblée priait le Comité de poursuivre l'examen de la question et de lui en rendre compte à sa quatre-vingtième session. Il a également tenu compte de toutes les autres résolutions que l'Assemblée avait adoptées sur la question, y compris la résolution [75/123](#), par laquelle elle avait proclamé la période 2021-2030 quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

90. Le Comité spécial a en outre tenu compte des documents pertinents des autres organes intergouvernementaux concernés, dont il est fait mention au cinquième alinéa du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.9](#).

91. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le rapport du Secrétaire général relatif à la question ([A/80/64](#)), sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils avaient menées pour appliquer la Déclaration (voir [E/2025/56](#)) et sur le projet de résolution portant sur cette question ([A/AC.109/2025/L.9](#)).

92. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution III).

Chapitre VIII

Gibraltar et Sahara occidental

93. Pour l'examen des questions de Gibraltar et du Sahara occidental, le Comité spécial a pris en considération la décision 79/521 et la résolution 79/98 de l'Assemblée générale, ainsi que les autres résolutions et décisions pertinentes.

A. Gibraltar

94. Le Comité spécial a examiné la question de Gibraltar à ses 7^e et 10^e séances, les 11 et 17 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.7](#) et [A/AC.109/2025/SR.10](#)).

95. Pour l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/8](#)).

96. À la 7^e séance, conformément à une demande d'audition à laquelle le Comité spécial a accédé au début de la séance, une déclaration a été faite par Richard Buttigieg (Groupe pour l'autodétermination de Gibraltar) ([A/AC.109/2025/SR.7](#)).

97. À la 10^e séance, le Ministre principal de Gibraltar, Fabian Picardo, a fait des déclarations. L'observateur de l'Espagne a également fait des déclarations (voir [A/AC.109/2025/SR.10](#)).

98. À la même séance, sur la proposition de la Présidente, le Comité spécial a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa session de 2026, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait lui donner à ce sujet à sa quatre-vingtième session, et de transmettre les documents pertinents à l'Assemblée afin de faciliter l'examen de la question par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

B. Sahara occidental

99. Le Comité spécial a examiné la question du Sahara occidental à ses 5^e et 6^e séances, le 10 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.5](#) et [A/AC.109/2025/SR.6](#)).

100. Pour l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/17](#)).

101. À sa 5^e séance, le Comité a accepté la proposition faite par la Présidente d'entendre d'abord les pétitionnaires qui avaient demandé la parole sur la question du Sahara occidental, puis les membres du Comité et les observateurs, du fait que les pétitionnaires ne bénéficiaient que d'un accès limité au bâtiment. Les intervenantes et intervenants ci-après ont fait des déclarations : Ghalla Bahiya, Conseil Régional de Dakhla-Oued Eddahab ; M'hamed Abba, Conseil Régional de Laâyoune-Sakia El Hamra ; Kathleen Thomas, Global Directives ; Mouhidine Souvi ; Ahmed Mohamed Fall, Collectif des défenseurs sahraouis des droits humains ; Hamza Ahmed Baba ; Nabroha Duihi, Association 9 mars ; Zine El Aabidine El Ouali, African Forum for Research and Studies in Human Rights ; El Fayedha Khayya ; El Moustapha Tate ; Chris Sassi, SKC ; Mohammed Abbadi, FreedomSun Organization for the Protection of Sahrawi Human Rights Defenders ; Nayat Aduh Jatri ; Brahim Agharas, Itosi Tribal Coordination for Land Defence ; Yvonne Lodico, Grace Initiative Global ; Sidi Mohamed Omar, Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO) ; Khalid Bendriss ; Touria Hmyene ; Saad Bennani ; Agron Pali, Global Monitoring Center ; Taib Malaikhaf, Collectif des défenseurs sahraouis

des droits humains. L'observatrice du Maroc, l'observateur de l'Algérie et l'observateur de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations.

102. À la 5^e séance également, les représentantes et représentants de l'Indonésie, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Dominique, de la République islamique d'Iran, du Timor-Leste, de la Sierra Leone, de l'État plurinational de Bolivie, d'Antigua-et-Barbuda, du Nicaragua, de la Côte d'Ivoire, de Sainte-Lucie, de la République arabe syrienne, de l'Éthiopie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de Saint-Kitts-et-Nevis ainsi que les observateurs du Koweït (au nom du Conseil de coopération du Golfe), du Pérou, de l'Afrique du Sud, du Sénégal et du Zimbabwe et les observatrices de la Gambie et du Togo ont fait des déclarations.

103. À la 6^e séance, le représentant de Cuba et les observateurs et observatrices de la Guinée équatoriale, de la République dominicaine, du Bénin, du Qatar, du Guatemala, du Mexique, de la Guinée-Bissau, du Gabon, du Burundi, de Bahreïn, de la Namibie, des Comores, des Émirats arabes unis, de la Guinée, de la Colombie, de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Belize, de l'Algérie et du Maroc ont fait des déclarations.

104. L'observateur de l'Algérie et l'observatrice du Maroc ont pris la parole pour exercer leur droit de réponse.

Chapitre IX

Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

105. Pour l'examen des questions de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, le Comité spécial a pris en considération les résolutions [79/107](#) et [79/104](#) de l'Assemblée générale, ainsi que les autres résolutions et décisions pertinentes.

A. Nouvelle-Calédonie

106. Le Comité spécial a examiné la question de la Nouvelle-Calédonie à ses 4^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.4](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)). Pour l'examen de la question, il a pris en considération la résolution [79/107](#) de l'Assemblée générale et était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/11](#)).

107. À la 4^e séance, l'observateur de la France, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela et le représentant des Fidji (s'exprimant également au nom de la Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont fait des déclarations.

108. À la même séance, conformément aux demandes d'audition auxquelles le Comité spécial a accédé à sa 3^e séance, le 9 juin, des déclarations ont été faites par les personnes suivantes : Craig Murray, Justice Pour Tous Internationale ; Hector Pindard, Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale ; Sonia Backes, Les Loyalistes ; Naïa Wateou ; Jérôme Bouquet-Elkaim, JBE Avocat ; Charles Wea, PALIKA ; Briec Frogier ; Roch Wamytan.

109. À la 12^e séance, le représentant des Fidji a présenté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.22](#). Par la suite, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est jointe à l'auteur du projet de résolution.

110. À la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.22](#) sans le mettre aux voix.

111. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XII).

B. Polynésie française

112. Le Comité spécial a examiné la question de la Polynésie française à ses 3^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#) et [A/AC.109/2025/SR.10](#)). Pour l'examen de la question, il a pris en considération la résolution [79/104](#) de l'Assemblée générale et était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/7](#)).

113. À la 3^e séance, la déléguée aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, Mareva Lechat-Kitalong, a fait des déclarations. L'observateur de la France et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations.

114. À la même séance, conformément aux demandes d'audition auxquelles le Comité spécial a accédé à sa 3^e séance, le 9 juin, des déclarations ont été faites par les personnes suivantes : Richard Tuheiava, Parti politique Tavini Huiraatira No Te

Ao Ma’Ohi ; Matilde Pacheco, Justice Pour Tous Internationale ; Carlyle Corbin, the Dependency Studies Project.

115. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l’attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.24](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

116. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d’une recommandation du Comité spécial à l’Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution IX).

Chapitre X

Anguilla, Bermudes, Guam, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène et Samoa américaines

117. Pour l'examen des questions relatives à Anguilla, aux Bermudes, à Guam, aux Îles Caïmanes, aux Îles Turques et Caïques, aux Îles Vierges américaines, aux Îles Vierges britanniques, à Montserrat, à Pitcairn, à Sainte-Hélène et aux Samoa américaines, le Comité spécial a pris en considération les résolutions [79/99](#) à [79/103](#), [79/105](#), [79/106](#), [79/108](#), [79/109](#), [79/111](#) et [79/112](#) de l'Assemblée générale.

A. Samoa américaines

118. Le Comité spécial a examiné la question des Samoa américaines à ses 3^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

119. À la 3^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/1](#)).

120. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.10](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

121. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution IV).

B. Anguilla

122. Le Comité spécial a examiné la question d'Anguilla à ses 3^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

123. À la 3^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/2](#)).

124. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.11](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

125. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution V).

C. Bermudes

126. Le Comité spécial a examiné la question des Bermudes à ses 3^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

127. À la 3^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/3](#)).

128. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.12](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

129. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution VI).

D. Îles Vierges britanniques

130. Le Comité spécial a examiné la question des Îles Vierges britanniques à ses 3^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

131. À la 3^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/4](#)).

132. À la même séance, le Premier Ministre et Ministre des finances des Îles Vierges britanniques, Natalio Wheatley, a fait des déclarations. Les représentants d'Antigua-et-Barbuda et de Sainte-Lucie et la représentante de Saint-Kitts-et-Nevis ont également fait des déclarations.

133. À la même séance également, conformément aux demandes d'audition auxquelles le Comité spécial avait accédé à sa 3^e séance, le 9 juin, Eliezer Benito Wheatley (University of Cambridge Centre for Science and Policy) a fait une déclaration.

134. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.14](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

135. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution VII).

E. Îles Caïmanes

136. Le Comité spécial a examiné la question des Îles Caïmanes à ses 3^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

137. À la 3^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/5](#)).

138. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.15](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

139. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution VIII).

F. Guam

140. Le Comité spécial a examiné la question de Guam à ses 4^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.4](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

141. À la 4^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/9](#)).

142. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.16](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

143. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution X).

G. Montserrat

144. Le Comité spécial a examiné la question de Montserrat à ses 4^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.4](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

145. À la 4^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/10](#)). Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a fait une déclaration.

146. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.17](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

147. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XI).

H. Pitcairn

148. Le Comité spécial a examiné la question de Pitcairn à ses 4^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.4](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

149. À la 4^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/12](#)).

150. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.18](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

151. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XIII).

I. Sainte-Hélène

152. Le Comité spécial a examiné la question de Sainte-Hélène à ses 4^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.4](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

153. À la 4^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/13](#)).

154. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.19](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

155. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XIV).

J. Îles Turques et Caïques

156. Le Comité spécial a examiné la question des Îles Turques et Caïques à ses 4^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.4](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

157. À la 4^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/15](#)). À la même séance, conformément aux demandes d'audition auxquelles le Comité spécial avait accédé à sa 3^e séance, le 9 juin, Benjamin Roberts (Turks and Caicos Forum) et Alpha Gibbs (Turks and Caicos Heritage Foundation) ont fait des déclarations.

158. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.20](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

159. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XVI).

K. Îles Vierges américaines

160. Le Comité spécial a examiné la question des Îles Vierges américaines à ses 4^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.4](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)).

161. À la 4^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/16](#)). À la même séance, conformément aux demandes d'audition auxquelles le Comité spécial a accédé à sa 3^e séance, le 9 juin, Russell Christopher (OWA) a fait une déclaration.

162. À la 12^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le texte approuvé du projet de résolution [A/AC.109/2025/L.21](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix.

163. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XVII).

Chapitre XI

Tokélaou

164. Le Comité spécial a examiné la question des Tokélaou à ses 3^e et 12^e séances, les 9 et 20 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.3](#) et [A/AC.109/2025/SR.12](#)). Pour l'examen de la question, il a pris en considération la résolution [79/110](#) de l'Assemblée générale et était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat qui comportait des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/14](#)).

165. À la 3^e séance, avec le consentement du Comité spécial, l'Ulu-o-Tokélaou, Esera Fofō Tuisano, a fait une déclaration. L'Administrateur des Tokélaou, Donald Higgins, a également fait une déclaration au nom de la Puissance administrante. Le représentant des Fidji a fait une déclaration.

166. À la 12^e séance, le représentant des Fidji a présenté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.23](#). Par la suite, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie se sont jointes aux auteurs du projet de résolution.

167. À la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.23](#) sans le mettre aux voix.

168. Le lien renvoyant au texte du projet de résolution figure dans le présent rapport sous la forme d'une recommandation du Comité spécial à l'Assemblée générale (voir chap. XIII, projet de résolution XV).

Chapitre XII

Îles Falkland (Malvinas)

169. Le Comité spécial a examiné la question des Îles Falkland (Malvinas) à sa 11^e séance, le 18 juin (voir [A/AC.109/2025/SR.7](#)). Pour l'examen de la question, il a pris en considération l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution [58/316](#) de l'Assemblée générale, ainsi que les autres résolutions et décisions pertinentes.

170. Dans le cadre de l'examen de la question également, la Présidente a appelé l'attention du Comité spécial sur un document de travail établi par le Secrétariat comportant des informations sur l'évolution de la situation concernant le territoire ([A/AC.109/2025/6](#)) et sur un projet de résolution portant sur cette question ([A/AC.109/2025/L.8](#)).

171. À la 11^e séance, conformément aux demandes d'audition auxquelles le Comité spécial avait accédé à sa 3^e séance, le 9 juin, Mark Pollard et Peter Biggs, membres de l'Assemblée législative des Îles Falkland (Malvinas), ainsi que Paula Vernet et Ricardo Ancell Patterson ont fait des déclarations.

172. À la même séance, la représentante du Chili, s'exprimant également au nom de l'État plurinational de Bolivie, de Cuba, de l'Équateur, du Nicaragua et de la République bolivarienne du Venezuela, a présenté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.8](#). Par la suite, le Ministre argentin des relations extérieures, du commerce international et du culte a fait une déclaration.

173. À la même séance également, les représentantes et représentants de l'Équateur (s'exprimant également au nom du consensus de Brasilia), de l'Indonésie, de la République bolivarienne du Venezuela, du Chili, de Cuba, du Timor-Leste, de l'État plurinational de Bolivie, d'Antigua-et-Barbuda, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Nicaragua, de la Chine, de la Sierra Leone, des Fidji et de Saint-Kitts-et-Nevis ont fait des déclarations. Les observateurs et observatrices de l'Uruguay (s'exprimant au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et à titre national), du Pérou, du Costa Rica, de la République dominicaine, du Guatemala, du Paraguay, du Honduras, du Mexique, du Brésil, d'El Salvador, de l'Arménie, de la Serbie, du Mozambique et de l'Angola ont également fait des déclarations.

174. Toujours à la 11^e séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution [A/AC.109/2025/L.8](#) sans le mettre aux voix, à la suite de quoi le Ministre argentin des relations extérieures, du commerce international et du culte a fait une déclaration.

175. Le texte du projet de résolution adopté est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.8](#).

Chapitre XIII

Recommandations

176. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.3](#).

Projet de résolution II

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.6](#).

Projet de résolution III

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.9](#).

Projet de résolution IV

Question des Samoa américaines

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.10](#).

Projet de résolution V

Question d'Anguilla

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.11](#).

Projet de résolution VI

Question des Bermudes

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.12](#).

Projet de résolution VII

Question des Îles Vierges britanniques

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.14](#).

Projet de résolution VIII
Question des Îles Caïmanes

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.15](#).

Projet de résolution IX
Question de la Polynésie française

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.24](#).

Projet de résolution X
Question de Guam

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.16](#).

Projet de résolution XI
Question de Montserrat

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.17](#).

Projet de résolution XII
Question de la Nouvelle-Calédonie

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.22](#).

Projet de résolution XIII
Question de Pitcairn

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.18](#).

Projet de résolution XIV
Question de Sainte-Hélène

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.19](#).

Projet de résolution XV
Question des Tokélaou

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.23](#).

Projet de résolution XVI
Question des Îles Turques et Caïques

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.20](#).

Projet de résolution XVII
Question des Îles Vierges américaines

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.21](#).

Projet de résolution XVIII
Diffusion d'informations sur la décolonisation

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.4](#).

Projet de résolution XIX
**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux
pays et aux peuples coloniaux**

Le texte du projet de résolution est paru sous la cote [A/AC.109/2025/L.25](#).

Annexe

Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ayant pour thème « Vers un avenir viable : promouvoir le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes », tenu à Dili du 21 au 23 mai 2025

I. Introduction

1. À sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution [75/123](#), a proclamé la période 2021-2030 quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et invité les États Membres à redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ([A/56/61](#), annexe) et à coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la quatrième Décennie.
2. Dans sa résolution [79/114](#), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial pour 2025, qui prévoyait la tenue d'un séminaire dans la région du Pacifique.
3. Le séminaire avait pour objet de permettre au Comité spécial de recueillir les points de vue de représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes au processus de décolonisation, qui pourraient l'aider à définir les politiques et les modalités pratiques susceptibles d'être retenues dans le processus de décolonisation mené par l'Organisation des Nations Unies. Les débats prévus dans le cadre du séminaire permettraient au Comité spécial d'analyser et d'évaluer, de façon réaliste et au cas par cas, la situation dans les territoires non autonomes ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires.
4. Les contributions respectives des participants devaient servir de base aux débats que le Comité spécial tiendrait à sa session de fond à New York en juin 2025, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

II. Organisation du séminaire

5. Le séminaire a eu lieu à Dili, du 21 au 23 mai 2025. Cinq séances ont été tenues, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts (voir appendice I). Le séminaire était organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.
6. Les débats ont été animés par la Représentante permanente de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Menissa Rambally, avec la participation des représentantes et représentants des membres du Comité suivants :

Antigua-et-Barbuda, Bolivie (État plurinational de), Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Éthiopie, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du). Trois puissances administrantes, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, y ont participé en qualité d'observateurs. Les autres États Membres ayant participé en tant qu'observateurs étaient l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, l'Argentine, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Belize, les Comores, Djibouti, l'Espagne, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Maroc, la Namibie, le Sénégal et le Zimbabwe.

7. À la 1^{re} séance, le 21 mai 2025, Dionisio Da Costa Babo Soares (Timor-Leste) et Karim Silue (Côte d'Ivoire) ont été nommés Vice-Présidents du séminaire et Fred Sarufa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été nommé Rapporteur.

8. À la même séance, le séminaire a adopté son programme de travail (PRS/2025/CRP.2).

9. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial :
 - a) Promouvoir le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes ;
 - b) Renforcer la coopération avec les puissances administrantes et les parties prenantes.
2. Perspectives des puissances administrantes, des territoires non autonomes et d'autres parties prenantes :
 - a) Évolution de la situation politique dans les territoires non autonomes :
 - i) Région du Pacifique ;
 - ii) Région des Caraïbes ;
 - iii) Autres régions ;
 - b) Bâtir un avenir viable dans les territoires non autonomes ;
3. Rôle que joue le système des Nations Unies dans l'aide aux territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies.
4. Recommandations sur les mesures à prendre en vue de résultats concrets et réalisables.

III. Travaux du séminaire

A. Ouverture du séminaire

10. Le 21 mai 2025, Menissa Rambally (Sainte-Lucie) a ouvert le séminaire en sa qualité de Présidente du Comité spécial.

11. À la même séance, le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, a fait une déclaration.

12. À la même séance également, une déclaration vidéo préenregistrée du Secrétaire général a été diffusée.

B. Déclarations et débats¹

13. À la 1^{re} séance, le 21 mai, les participantes et participants au séminaire ont entamé l'examen du point 1 a) et b) de l'ordre du jour. La Présidente a prononcé un discours. Les représentantes et représentants de l'Indonésie, de Cuba, de la République arabe syrienne, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire, du Nicaragua, de l'Inde, de la République bolivarienne du Venezuela, du Timor-Leste, de la Fédération de Russie, de l'Éthiopie, du Chili, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Ghana et de l'Angola ont fait des déclarations. Alcide Ponga a également fait une déclaration. Les représentants de Cuba, de la République arabe syrienne et du Timor-Leste ont fait d'autres déclarations.

14. À la même séance, les participantes et participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) ii) de l'ordre du jour et entendu des exposés sur la question de la Polynésie française par Mareva Lechat-Kitalong, sur la question de Guam par Melvin B. Won Pat-Borja et sur la question de la Nouvelle-Calédonie par Alcide Ponga. Un expert, Carlyle Corbin, a également fait un exposé.

15. À la 2^e séance, le 21 mai, les participantes et participants au séminaire ont poursuivi l'examen du point 2 a) i) de l'ordre du jour. Les représentantes et représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Azerbaïdjan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste ont fait des déclarations. Le représentant du Melanesia Spearhead Group a fait une déclaration. Dix expertes et experts ont fait des déclarations : Marie-Laure Ukweië, Naïa Wateou, Anthony Geros, Patrick Jomessy, Jérôme Bouquet-Elkaïm, Benoit Kautai, Roch Wamytan, Teriitahi Tepuarauui, Richard Tuheiava et Moerani Frebault. La représentante de la France a fait une autre déclaration.

16. À la même séance, les participantes et participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) ii) et ont entendu des exposés d'Eliezer Benito Wheatley sur la question des Îles Vierges britanniques et de Tregenza A. Roach sur la question des Îles Vierges américaines. Les représentantes et représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Indonésie, de Cuba, d'Antigua-et-Barbuda, du Nicaragua, de l'État plurinational de Bolivie, de la Fédération de Russie, de Sainte-Lucie et du Belize ont fait des déclarations. Deux experts, Carlyle Corbin et Steven Laussell Recurt, ont chacun fait une déclaration. La représentante d'Antigua-et-Barbuda et Eliezer Benito Wheatley ont fait d'autres déclarations.

17. À la 3^e séance, le 22 mai, les participantes et participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) iii) de l'ordre du jour et entendu des exposés sur la question des Îles Falkland (Malvinas)² par Teslyn Barkman, sur la question de Gibraltar par Joseph John Bossano et sur la question du Sahara occidental par Sidi Mohamed Omar et Ghalla Bahiya. Un expert, Facundo Rodríguez, a pris la parole. Les représentantes et représentants de l'Espagne, de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, de la Sierra Leone, de l'Indonésie, du Timor-Leste, d'Antigua-et-Barbuda, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la République arabe syrienne, de l'Éthiopie, de l'État plurinational de Bolivie, de la République bolivarienne du Venezuela, de

¹ L'ensemble des déclarations et des documents d'analyse sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr>.

² La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

la Dominique, du Nicaragua, du Chili, de Sainte-Lucie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Belize, du Sénégal, du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud, des Comores, de la Namibie, de la Gambie, du Gabon, de l'Angola, de Djibouti, de l'Algérie et du Maroc ont fait des déclarations. Les représentants de l'Algérie, du Maroc et du Timor-Leste ainsi que Teslyn Barkman et Joseph Bossano ont fait d'autres déclarations. Sidi Mohamed Omar a également fait d'autres déclarations.

18. À la 4^e séance, le 22 mai, les participantes et participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 b) de l'ordre du jour. Les représentantes et représentants de l'Angola, du Maroc, de l'Algérie et de la France ont fait des déclarations. Sidi Mohamed Omar, Teslyn Barkman, Mareva Lechat-Kitalong et Eliezer Benito Wheatley ont également fait des déclarations. Quatre experts ont également fait des déclarations : Carlyle Corbin, Jérôme Bouquet-Elkaim, Richard Tuheiava et Naïa Wateau. Sidi Mohamed Omar a fait une autre déclaration. La représentante de la France a également fait une autre déclaration.

19. À la même séance, les participantes et participants au séminaire ont entamé l'examen du point 3 de l'ordre du jour et ont entendu un exposé du Coordinateur résident par intérim au Timor-Leste et représentant de l'Organisation mondiale de la Santé au Timor-Leste, M. Arvind Mathur et, par message vidéo préenregistrée, un exposé du Chef du Centre caribéen de gestion des connaissances de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Dale Alexander. Les représentants de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Angola ont fait des déclarations. Eliezer Benito Wheatley, Tregenza A. Roach et Alcide Ponga ont également fait des déclarations. Six experts ont également fait des déclarations : Carlyle Corbin, Roch Wamytan, Naïa Wateau, Marie-Laure Ukeiwë, Steven Laussell Recurt et Teriitahi Tepuaurarii.

20. À la même séance également, les participantes et participants au séminaire ont examiné le point 4 de l'ordre du jour. Les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran et de l'Angola ont fait des déclarations. Eliezer Benito Wheatley et Teslyn Barkman ont également fait des déclarations. Trois experts ont également fait des déclarations : Jérôme Bouquet-Elkaïm, Carlyle Corbin et Anthony Geros.

21. À la 5^e séance, le 23 mai, les membres du Comité spécial présents au séminaire se sont mis d'accord sur le projet de conclusions et de recommandations du séminaire.

C. Clôture du séminaire

22. À la 5^e séance, le 23 mai, le Rapporteur a présenté un projet de résolution dans lequel les participants au séminaire adressaient leurs remerciements au Gouvernement et au peuple timorais (voir appendice III), qui a été adopté.

23. À la même séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire (PRS/2025/CRP.4), tel que révisé oralement, qui a été adopté.

24. À la même séance, le Premier Ministre du Timor-Leste, Kay Rala Xanana Gusmão, a prononcé un discours de clôture. La Présidente du Comité spécial a également prononcé un discours de clôture.

IV. Conclusions et recommandations

25. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial,

qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée.

26. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire ([A/AC.109/2025/19](#), annexe), les membres participants au séminaire devaient présenter les conclusions et recommandations du séminaire à la session de fond du Comité spécial, en juin 2025.

27. Les membres participants ont pris note avec satisfaction de la proposition faite par le Gouvernement de la République du Nicaragua d'accueillir le séminaire régional du Comité spécial en 2026, comme l'a annoncé la représentante du Nicaragua lors du séminaire. Le Comité spécial se prononcera sur le lieu et la date en tenant compte, entre autres, des informations y relatives figurant dans le document [A/79/23](#).

28. Les membres participants ont pris note de la proposition faite par la représentante de la Polynésie française d'accueillir le séminaire régional en 2027. Ils ont également pris note des vues de la représentante de la Puissance administrante de la Polynésie française sur cette proposition. Le Comité spécial se prononcera sur le lieu et la date.

A. Mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, sur le thème « Vers un avenir viable : promouvoir le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes »

29. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont rappelé que la période 2021-2030 avait été proclamée par l'Assemblée générale quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ont évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial ;

b) ont estimé que l'élimination du colonialisme constituait une des priorités de l'Organisation des Nations Unies et demeurait l'une des priorités pour la quatrième Décennie qui avait commencé en 2021, et ont insisté sur la nécessité de fournir un appui financier approprié au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat afin qu'il s'acquitte pleinement des mandats qui lui avaient été confiés par les États Membres ;

c) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et accélérer la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la quatrième Décennie, conformément à la résolution [75/123](#) de l'Assemblée générale, ainsi que pour suivre la situation dans les territoires ;

d) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de guider le processus politique vers la décolonisation avec l'appui résolu du Secrétaire général ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et insisté sur le fait que le soutien de l'Organisation des Nations Unies devait se poursuivre jusqu'à ce que toutes les questions liées à la décolonisation soient réglées de manière satisfaisante ;

e) ont noté que l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution [1514 \(XV\)](#) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, ne serait pas achevée tant qu'il resterait des territoires non autonomes n'exerçant pas leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions relatives à tous les territoires concernés figurant à

l'ordre du jour du Comité spécial³, y compris celles adoptées par l'Assemblée et le Comité concernant des situations coloniales spéciales et particulières, et ont souligné que les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes devaient être protégés par l'Organisation des Nations Unies et le Comité en vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, en date des 14 et 15 décembre 1960 ;

f) ont constaté qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la décolonisation tout en saluant les efforts déployés pour donner un nouvel élan aux travaux du Comité spécial compte tenu des mandats qui lui ont été confiés ;

g) ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se posent pour la quatrième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, les crises économique, financière et sanitaire mondiales, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation de la population, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de progresser sur la voie d'une pleine autonomie ;

h) ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte et aux résolutions des organes de l'Organisation relatives à la décolonisation ;

i) ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale ;

j) ont constaté que les changements climatiques avaient encore accentué la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que les crises économique, financière et sanitaire mondiales en cours et leurs effets sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avaient fait ressortir la nécessité d'assurer la viabilité économique et de diversifier le tissu économique des territoires non autonomes ;

k) ont constaté le rôle important que jouent les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et à progresser sur le plan de la réalisation des objectifs de développement durable et, à cet égard, ont demandé à ces instances d'accélérer leur participation aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part à ses séminaires régionaux sur la décolonisation à son invitation et dans le cadre de sa session ordinaire, au titre des points pertinents de l'ordre du jour, et ont demandé au Comité d'élaborer des programmes de collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale ;

l) ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, notamment des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il appartenait aux puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et aux décisions pertinentes des organes de l'Organisation et en ayant à l'esprit les résolutions de

³ La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a demandé aux puissances administrantes d'agir en coopération avec les gouvernements des territoires et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans les territoires afin de faire prendre conscience aux populations de leur droit à l'autodétermination ;

m) ont accueilli avec satisfaction les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à mieux faire connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation ;

n) ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales ;

o) ont constaté l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation ;

p) ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires ;

q) ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations, des concertations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées ;

r) ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation, et que tous les intéressés en profiteraient, y compris les Puissances administrantes, en application de la résolution 79/114 et des autres résolutions sur la question, se sont félicités à cet égard de la participation de la France, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, et ont invité de nouveau toutes les puissances administrantes à engager à l'avenir un dialogue constructif avec le Comité spécial ;

s) ont rappelé que des progrès ne pourraient être réalisés sans la coopération active des puissances administrantes et, à cet égard, ont souligné qu'il semblait utile de solliciter encore une fois les bons offices du Secrétaire général dans ce processus et qu'il importait que les documents de travail pertinents préparés par le Secrétariat comportent un complément d'informations sur l'action menée par le Secrétaire général à cet égard ;

t) ont souligné l'importance d'une participation pleine et effective des personnes invitées aux séminaires régionaux, conformément aux directives et au règlement intérieur des séminaires ;

u) ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation au séminaire des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Belize, Comores, Djibouti, Espagne, Gabon, Gambie, Ghana, Maroc, Namibie, Sénégal et Zimbabwe.

B. Mise en œuvre dans la région du Pacifique des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, sur le thème « Vers un avenir viable : promouvoir le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes »

30. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation en Polynésie française :

a) se sont félicités de la participation d'une représentante de la Polynésie française au séminaire et des informations fournies⁴ ;

b) ont dit s'inquiéter, comme le Comité spécial, que la Puissance administrante ne communique toujours pas de renseignements sur le territoire comme l'exige l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies ;

c) ont souligné, à cet égard, qu'il importait de recueillir des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat ;

d) ont pris note de la déclaration de la représentante selon laquelle le gouvernement du territoire soutenait pleinement un véritable processus de décolonisation et d'autodétermination, sous la supervision des Nations Unies ;

e) ont pris note également de l'adoption, en décembre 2024, d'une résolution dans laquelle l'Assemblée de Polynésie française appelait la Puissance administrante à entamer le dialogue de décolonisation, notamment par l'envoi d'une mission de visite, en vue d'établir un programme de travail sur le processus de décolonisation sous l'égide de l'ONU ;

f) ont noté que la représentante a déclaré que le développement durable était lié à la souveraineté politique et impliquait la maîtrise pleine et entière des ressources naturelles du territoire, qui devait définir ses propres priorités de développement, et l'émancipation politique et culturelle, le respect de l'intégrité territoriale et la reconnaissance des conséquences transgénérationnelles des essais nucléaires ;

g) ont noté que le Président de l'Assemblée législative du territoire avait déclaré que la Puissance administrante devait reconnaître la légitimité du processus de décolonisation engagé par la réinscription sur la liste des territoires non autonomes, accepter de s'asseoir à la table des discussions aux côtés du Comité spécial et du gouvernement du territoire et s'engager à la mise en place d'un calendrier de transition politique en vue de l'autodétermination de la Polynésie française ;

i) ont également pris note des déclarations des experts mentionnant les observations formulées par le Comité des droits de l'homme en 2024, et demandant que la France s'engage à établir un calendrier de transition politique en vue de l'autodétermination de la Polynésie française ;

j) ont également noté les déclarations des experts selon lesquelles le rôle des communes, comme institutions de proximité essentielles en Polynésie française, comptait et l'État français se préoccupait davantage des besoins des populations locales que les autorités territoriales ;

k) ont noté que des experts doutaient que la décolonisation soit nécessaire dans un territoire déjà gouverné par son propre peuple et souligné que la majorité était

⁴ Déléguée aux affaires internationales, européennes et du Pacifique.

favorable à ce que le territoire reste au sein de la France et formulé des réserves sur le processus de décolonisation qui ne reflétait pas la volonté de la majorité ;

l) ont également noté que la représentante de la Puissance administrante avait déclaré que la Polynésie française jouissait d'une autonomie très avancée qui continuait d'être promue par le dialogue avec les administrations successives du gouvernement du territoire et que la France était engagée en soutien à un développement économique durable en fournissant une aide financière importante et en promouvant la présence internationale du territoire ;

m) ont également noté que la représentante avait déclaré que la France assumait ses responsabilités concernant les essais nucléaires et avait notamment dédommagé les victimes et déclassifié les archives ;

En ce qui concerne la situation à Guam :

a) se sont félicités de la participation d'un représentant de Guam au séminaire et des informations fournies⁵ ;

b) ont pris note de la déclaration du représentant concernant l'adoption unilatérale par le Congrès des États-Unis de la loi organique relative à Guam, signée il y a 75 ans, sans participation ni vote du peuple de Guam ;

c) ont également pris note des préoccupations du représentant concernant les activités militaires menées à Guam par la Puissance administrante, y compris le renforcement des forces militaires qui compromettait l'autoadministration de Guam, menaçait de causer des dommages à l'environnement terrestre et au milieu marin, mettait en danger la culture chamorro et avait accru la dépendance économique du territoire, ainsi que de sa demande visant à ce qu'il soit fait mention dans la résolution relative à Guam des activités militaires et de leurs effets négatifs ;

d) ont également noté que le représentant avait de nouveau affirmé la nécessité d'une mission de visite à Guam, demandé au Comité spécial de faciliter la communication entre Guam et la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies en vue de plaider pour l'envoi d'une mission d'ici à 2026 et encouragé le Comité à faire en sorte que le financement de la mission soit assuré ;

e) ont noté que le représentant avait demandé au Comité et à la Puissance administrante d'allouer des fonds et d'apporter une assistance technique à un programme de formation à la diplomatie à l'intention des territoires non autonomes, ceux-ci devant renforcer leurs capacités afin de défendre leurs intérêts aux niveaux régional et international ;

En ce qui concerne la situation en Nouvelle-Calédonie :

a) se sont félicités de la participation du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et des informations fournies ;

b) ont pris note de la déclaration du représentant selon laquelle les événements tragiques survenus en 2024 en Nouvelle-Calédonie, marqués par l'insurrection et la violence, avaient été attribués aux tensions politiques liées à l'ouverture partielle du corps électoral provincial, une ouverture rejetée par une frange radicalisée du mouvement nationaliste soutenue par des puissances étrangères hostiles aux intérêts de la République française ;

c) ont pris note également de la déclaration concernant le bilan de ces faits, à savoir de très nombreuses destructions, la mort de 14 personnes, des dégâts estimés

⁵ Directeur exécutif de la Commission guamienne de décolonisation pour l'application et l'exercice de l'autodétermination du peuple chamorro.

à plus de 2 milliards de dollars et des conséquences lourdes sur les services publics tels que l'éducation et la santé ;

d) ont pris note en outre de la déclaration condamnant les violences et soulignant la résilience du peuple néo-calédonien, exprimant des remerciements pour l'intervention et le soutien financier de la France et insistant sur la nécessité des négociations comme chemin conduisant à la paix, à la stabilité et au progrès en vue de reconstruire la Nouvelle-Calédonie et d'assurer un destin partagé ;

e) ont pris note des déclarations des experts dans lesquelles l'accent a été mis sur les défis politiques et socioéconomiques auxquels la Nouvelle-Calédonie est confrontée, sur la complexité du processus de décolonisation du territoire et sur les conséquences des troubles récents, il a été reproché à la France de ne pas respecter les droits des peuples autochtones et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Nouméa et il a été fait mention de la marginalisation socioéconomique et des violations des droits humains pendant la crise de 2024 ;

f) ont également noté que des experts avaient accueilli avec satisfaction la reprise du dialogue à l'initiative de la France et souligné qu'il importait de poursuivre les négociations, notamment sur les possibilités à envisager, dont un référendum sur le fédéralisme ou la souveraineté ;

g) ont noté en outre que des experts avaient rejeté l'indépendance, soulignant les résultats des trois référendums, dont les voix de nombreux Kanaks, prôné l'unité et le maintien des liens avec la France pour l'avenir et la prospérité de la Nouvelle-Calédonie en tant qu'alliée pour la sécurité, la démocratie et les efforts de reconstruction, et demandé que des projets de développement soient menés afin de s'attaquer aux problèmes auxquels se heurtaient les jeunes ;

h) ont pris note des déclarations d'experts qui dénonçaient les actes de groupes indépendantistes, notamment la manipulation électorale, la gouvernance fondée sur des critères ethniques et l'exploitation de questions sociales à des fins politiques ;

i) ont noté que le représentant du Groupe Fer de lance mélanésien avait déclaré que le Groupe continuait de soutenir les aspirations à l'autodétermination des Kanaks en Nouvelle-Calédonie et voulait renforcer ses relations avec le Comité spécial ;

j) ont noté que le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'était dit préoccupé par l'instabilité persistante en Nouvelle-Calédonie à la suite des troubles civils de mai 2024, qui ont eu de lourdes répercussions socioéconomiques dans le territoire et pourraient avoir des effets dans l'ensemble de la région du Pacifique. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a souligné qu'un dialogue politique inclusif et une entente mutuelle entre toutes les parties prenantes, y compris la Puissance administrante, étaient nécessaires pour forger un avenir commun et, accueillant avec satisfaction les discussions récentes, a encouragé la poursuite du dialogue. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a réaffirmé que le futur statut de la Nouvelle-Calédonie devait être défini exclusivement par le peuple néo-calédonien dans le cadre d'un processus pacifique et transparent. Il a été suggéré que le rapport de la mission de haut niveau de la Troïka Plus du Forum des îles du Pacifique en Nouvelle-Calédonie effectuée en octobre 2024 méritait l'attention du Comité spécial ;

k) ont noté également que la représentante de la France, Puissance administrante, a déclaré que lors des trois référendums organisés entre 2018 et 2021, l'indépendance avait été rejetée, ce qui reflétait la volonté de la population, que le Gouvernement français s'était engagé à aider à la reconstruction après les troubles de 2024 et avait apporté une aide financière considérable et que des réformes

structurelles étaient indispensables pour stabiliser l'économie et assurer le développement à long terme ;

l) ont pris note de la déclaration concernant la détermination de la France à dialoguer avec les acteurs politiques locaux et la nécessité de construire un projet commun à tous les Néo-Calédoniens, de rejeter les ingérences extérieures et la manipulation des tensions et la place centrale du principe de libre volonté et d'autodétermination dans la Constitution française et la réaffirmation que la France est disposée à organiser une mission de visite du Comité spécial en Nouvelle-Calédonie.

C. Mise en œuvre dans la région des Caraïbes des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, sur le thème « Vers un avenir viable : promouvoir le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes »

31. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation dans les Îles Vierges britanniques :

a) se sont félicités de la participation d'un représentant des Îles Vierges britanniques au séminaire et des informations fournies⁶ ;

b) ont noté que le représentant avait insisté sur l'iniquité des relations actuelles avec la Puissance administrante, y compris la présence d'un gouverneur britannique au sein du cabinet, rejeté le concept de colonialisme par consentement et demandé que l'ensemble des critères d'autonomie soient remplis ;

c) ont pris note également de la déclaration selon laquelle les relations avec la Puissance administrante étaient difficiles et ne pourraient pas durer ainsi ;

d) ont pris note en outre de la déclaration selon laquelle la mission de visite du Comité spécial envoyée en août 2024 avait marqué un tournant dans les discussions sur l'avenir politique, et que le gouvernement du territoire avait accueilli favorablement les recommandations formulées dans le rapport de la mission de visite⁷, avait sollicité l'assistance de l'ONU pour la mise en œuvre du programme d'éducation et se préparait à des négociations avec le Royaume-Uni sur la Constitution ;

e) ont pris note de la déclaration selon laquelle le territoire avait mené à bien une révision complète de la législation visant à renforcer la gouvernance, comme convenu avec le Royaume-Uni en 2022 ;

f) ont noté également qu'il a de nouveau été demandé au Royaume-Uni de lever l'ordonnance qui pourrait suspendre la Constitution du territoire et imposer une administration directe par le Royaume-Uni ;

En ce qui concerne la situation à Montserrat :

a) ont pris note de la déclaration de la représentante d'Antigua-et-Barbuda selon laquelle, plus de 25 ans après l'éruption volcanique, Montserrat avait encore un long chemin difficile à parcourir pour se relever, l'aide du Royaume-Uni avait permis de stabiliser les services publics et le processus d'autodétermination dans le territoire

⁶ Envoyé spécial du Premier Ministre.

⁷ Voir [A/AC.109/2025/20](#).

supposait une prise de décision efficace et un alignement sur les objectifs nationaux du Royaume-Uni ;

En ce qui concerne la situation dans les Îles Vierges américaines :

a) se sont félicités de la participation d'un représentant des Îles Vierges américaines au séminaire et des informations fournies⁸ ;

b) ont noté que le représentant avait fait un bref rappel historique de la gouvernance du territoire et déclaré notamment que, pour la sixième fois, le territoire s'efforçait d'adopter une constitution en convoquant une assemblée constituante chargée de rédiger une constitution avant octobre 2025 constitutionnelle, et que le public devait en être tenu informé, que le texte devrait être soumis au Congrès des États-Unis et un référendum organisé afin que le texte soit promulgué en mars 2027 au plus tard ;

c) ont pris note de la déclaration soulignant les difficultés posées notamment par les changements démographiques, les questions d'identité, la nécessité d'informer le public sur l'autodétermination et les relations complexes avec les États-Unis ;

d) ont pris note également des préoccupations exprimées au sujet d'un clivage entre la population autochtone des Îles Vierges qui plaide pour une reconnaissance particulière et d'autres qui mettent l'accent sur l'égalité des droits, les injustices historiques et l'influence politique limitée du fait de la taille réduite de la population du territoire.

En ce qui concerne la situation à Porto Rico :

a) ont pris note des déclarations faites par les représentantes et représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de Cuba, du Nicaragua, de l'État plurinational de Bolivie et de la Fédération de Russie dans lesquelles un soutien a été exprimé au droit du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, l'identité latino-américaine et caribéenne de Porto Rico a été réaffirmée, il a été souligné qu'il importait que le peuple portoricain prenne des décisions souveraines afin de s'attaquer aux problèmes socioéconomiques auxquels il se heurte et il a été demandé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de permettre au peuple portoricain d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance ;

b) se sont félicités de la participation d'un expert de Porto Rico et ont noté que, dans sa déclaration, celui-ci avait souligné que la relation coloniale de Porto Rico avec les États-Unis était incompatible avec le développement socioéconomique et culturel des Portoricains et l'obligation qui incombe à la Puissance administrante.

D. Mise en œuvre dans les autres régions des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, sur le thème « Vers un avenir viable : promouvoir le développement socioéconomique et culturel des territoires non autonomes »

32. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation dans les Îles Falkland (Malvinas) :

ont rappelé les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur cette question, qui encourageaient la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au différend en matière de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la

⁸ Vice-Gouverneur.

population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée et à celles adoptées ultérieurement par les organes de l'Organisation des Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les Îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et ont demandé de nouveau au Secrétaire général d'intensifier ses efforts dans le cadre de sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée et du Comité sur la question ;

En ce qui concerne la situation à Gibraltar :

ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies et entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin d'apporter une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies, ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes, et ont dit espérer que ce mécanisme serait rapidement mis en œuvre ;

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental :

ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale et appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question du Sahara occidental, ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de parvenir à une solution sur la question du Sahara occidental ; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question ; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour veiller à l'application des résolutions susmentionnées et garantir le succès des négociations ; ont renouvelé la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes

33. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) se sont félicités de la participation, par message vidéo préenregistré, du représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la déclaration du Coordonnateur résident par intérim au Timor-Leste, ont pris note des informations fournies et ont remercié la Présidente qui, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment à la résolution 79/114 de l'Assemblée générale, avait invité la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole,

l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial ;

b) ont engagé tous les organismes, fonds et programmes, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies, à participer davantage aux travaux du Comité spécial, notamment aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial, sachant qu'il est de leur responsabilité de veiller à l'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

c) ont appuyé le renforcement du rôle joué par les commissions régionales afin d'encourager et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conformément à leur mandat et aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation sur la décolonisation.

F. Suggestions et propositions pour la quatrième Décennie

34. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont réaffirmé, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments applicables du droit international, que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel ;

b) ont réaffirmé également que toute tentative de briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ;

c) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des organes de l'Organisation ;

d) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires ;

e) ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une démarche active et ciblée, ainsi que des moyens d'exécuter plus efficacement son mandat, pour la réalisation de l'objectif de décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'Organisation et qu'il lui fallait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation ;

f) ont pris note des propositions et recommandations visant à ce que le mandat du Comité spécial soit exécuté plus efficacement, pour la réalisation de l'objectif de décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'Organisation, notamment des suivantes :

- i) Le statu quo doit être brisé sans tarder et des mesures concrètes et pratiques adoptées pour éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ;
- ii) Compte tenu de la crise de liquidités à laquelle l'Organisation est confrontée, il est suggéré de créer un fonds de contributions volontaires qui servirait à soutenir et financer des initiatives visant à faire progresser la décolonisation, ainsi que des projets mis au point par les territoires non autonomes ;
- iii) Il importe d'intensifier les efforts de revitalisation des travaux du Comité, notamment de ses méthodes de travail et pratiques, afin que le Comité joue le rôle que les territoires attendent de lui ;
- iv) Il est recommandé de mettre en place un mécanisme de mise en œuvre des résolutions des organes de l'ONU ;
- v) Il est nécessaire de renforcer les partenariats avec les organisations régionales, les puissances administrantes et le secteur privé afin de mobiliser des ressources, de partager les connaissances et de soutenir les initiatives locales de promotion du bien-être et de l'autodétermination des territoires, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation ;
- vi) Il est préconisé d'éliminer tous les obstacles restants à la décolonisation et de s'employer à promouvoir le développement durable dans les territoires ;
- vii) Il est suggéré que le Comité spécial examine de manière approfondie le respect des normes et principes du droit international par les puissances administrantes ;
- viii) Il est proposé d'établir des procédures de justice transitionnelle et des mécanismes de réconciliation afin de mettre fin aux modes de pensée colonialistes ;
- ix) Il est proposé que l'ONU désigne un(e) envoyé(e) spécial(e) ou mette en place un mécanisme permanent de contrôle afin de surveiller la situation politique dans les territoires, y compris la Polynésie française, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation ;
- x) Il est suggéré que le Comité spécial apporte des précisions sur la façon dont les missions de visites sont assurées et explique notamment pourquoi des puissances administrantes autorisent des missions dans certains territoires mais pas dans d'autres ;
- xi) Il importe d'innover en matière de financement et de planification afin que les missions de visite puissent être menées dans le contexte financier actuel ;
- xii) Il faut donner la possibilité de mettre sur pied des missions d'établissement des faits, au cas par cas, afin de recueillir des informations sur des situations particulières dans les territoires non autonomes ;
- xiii) Il faut veiller à ce que les gouvernements des territoires reçoivent directement les communications qui leur sont adressées, plutôt que de les transmettre par l'intermédiaire des puissances administrantes transiter par les pouvoirs administratifs ;

g) ont réaffirmé leur appui à la participation des territoires non autonomes aux commissions régionales de l'Organisation les concernant et aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et préconisé le renforcement de la participation des territoires non autonomes aux programmes et activités du système des Nations Unies et l'accélération du processus de décolonisation ;

h) compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation et au moyen des mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales ;

i) compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions pertinentes des organes de l'Organisation, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes ;

j) tirant des enseignements de la tenue des séminaires régionaux annuels, ont souligné qu'il importait que le Comité spécial envisage de mettre à jour le règlement intérieur du séminaire afin d'accorder dans l'ordre du jour une attention égale et appropriée à chaque territoire ;

k) s'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de la communication globale du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et innovantes pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation relatives à la décolonisation, notamment de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes ;

l) afin de maintenir l'attention mondiale sur le processus de décolonisation, ont également recommandé au Comité spécial d'organiser des activités à l'occasion de la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, notamment :

i) de tenir une réunion spéciale consacrée à la Semaine de solidarité et d'y inviter le Secrétaire général et les Présidents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle ;

ii) d'organiser à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une exposition de documents consacrée à l'histoire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

iii) d'organiser au Siège une exposition photographique sur l'histoire du Comité spécial, qui présenterait des photographies et d'autres matériels audiovisuels provenant des archives du Département de la communication globale ;

iv) d'organiser au Siège une projection de documentaires et une exposition audiovisuelle sur les mouvements de libération dans les territoires ;

v) d'organiser à la Radio des Nations Unies une émission-débat avec la Présidente du Comité spécial, qui pourrait par la suite être diffusée dans les stations de radio locales collaborant avec le Département de la communication globale dans la diffusion des produits d'information des Nations Unies ;

m) ont suggéré que le Comité spécial constitue, en coopération avec le Département de la communication globale et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, un dossier de presse sur la décolonisation, qui donne des renseignements essentiels sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la liste des territoires non autonomes et d'autres éléments d'information pertinents pour faire en sorte que les journalistes abordent la question de la décolonisation de manière satisfaisante, ont également suggéré que ce dossier soit diffusé, en version papier et en version électronique, auprès des médias locaux du pays hôte du séminaire régional annuel et ont affirmé que toutes les publications susceptibles de constituer un tel dossier étaient déjà disponibles ;

n) ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration étroits avec les organisations non gouvernementales s'intéressant à la question de la décolonisation, principalement celles des territoires non autonomes, et, comme premier pas dans cette direction, demande au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de dresser une liste des organisations qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine, en s'inspirant de la liste actuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2023/INF/5) et en vérifiant les antécédents des organisations non gouvernementales non encore dotées de ce statut, sachant qu'il faut veiller à ce que les organisations choisies comme partenaires respectent les idéaux de l'Organisation et ne mènent pas d'activités contre certains États Membres ;

o) ont affirmé que toutes ces activités seraient, bien entendu, dûment couvertes par les médias de l'Organisation et diffusées à l'échelle mondiale par les centres d'information des Nations Unies ;

p) au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements des territoires concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes ;

q) en ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits humains et d'une manière transparente, inclusive et responsable, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ;

r) en ce qui concerne les relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et ont réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial ;

s) à cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question,

dans des cadres tant officiels qu'officieux, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation durant la quatrième Décennie ;

t) ont souligné également qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations du Comité spécial avec d'autres États Membres concernés et parties intéressées, ainsi qu'avec des experts et la société civile dans les territoires non autonomes, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation ;

u) eu égard à la contribution précieuse des représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation des représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires et que les puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation ;

v) ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris de nouveau note de la proposition faite par un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires ;

w) à cet égard, ont insisté sur le fait que le Comité spécial devait continuer de moderniser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'Organisation, ce qui permettrait au Comité de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation sur la décolonisation ;

x) en ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer pleinement aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation et au moyen du mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, il avait été proposé que le Comité demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'encourager la collaboration active entre les organisations internationales du système des Nations Unies et le Comité et ont souligné que le Comité devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes, notamment en améliorant la communication pour les inciter à participer aux séminaires régionaux afin de dialoguer avec le Comité et de rendre compte de l'action menée dans les territoires ;

y) ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qu'il restait à faire, et ont invité le Comité à concevoir une idée de projet en ce sens ;

z) ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement du territoire et de la Puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément à la résolution 79/114 de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions des organes de l'Organisation sur la question et, à

cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire pour les missions de visite et les missions spéciales et ont trouvé utile d'en organiser régulièrement ;

aa) ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'Organisation ;

bb) dans le cadre de la quatrième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la quatrième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation ;

cc) ont encouragé les puissances administrantes à communiquer au Comité spécial, conformément à l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les territoires non autonomes.

Appendice I

Liste des participantes et participants

Membres du Comité spécial

Antigua-et-Barbuda	Alyssa Weste
Bolivie (État plurinational de)	Carmen Rosa Ríos
Chili	Mario Artaza
Côte d'Ivoire	Karim Silue
Cuba	Daylenis Moreno Guerra ^a
Dominique	Philbert Aaron
Éthiopie	Yoseph Kassaye ^a
Inde	Madan Kumar Ghildiyal
	Pawan Kadyan
Indonésie	Hari Prabowo
	Maria Benedicta Diah Kristanti
	Fahmi Ramadhiansyah
Iran (République islamique d')	Ali Jameh Bozorg
Nicaragua	Eleane Yaoska Pichardo Urbina ^a
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fred Sarufa ^a
Fédération de Russie	Rodion Grudinsky ^a
Sainte-Lucie	Menissa Rambally ^a
	Carlton Henry ^a
	Michelle Joseph
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Lasana Andrews
Sierra Leone	Michael Imran Kanu ^a
	Karen Jean Baimarro
République arabe syrienne	Koussay Aldahhak ^a
Timor-Leste	José Ramos-Horta
	Kay Rala Xanana Gusmão
	Bendito dos Santos Freitas
	Karlito Nunes
	Filomeno Lay
	Hermengildo Pereira
	João Freitas Camara
	Dionisio da Costa Babo Soares
	Domingo Augusto

	Juvencio Martins
	Leoneto Mantilo
	Fulgencio Corbafo
	Marcos da Costa
	Ivens de Sousa
	Liborio Pereira
	Jesuino Alves
	Samuel Soares
	Olivio de Deus
	Sebastiana Barros
	Lidia Soares
	Merina Xareal
	Joaquim Jose Costa Chaves
	Diva Magno
	Sausia Martins
	Rita Alves
République-Unie de Tanzanie	William Mutafungwa
Venezuela (République bolivarienne du)	Joaquín A. Pérez Ayestarán
États Membres de l'Organisation des Nations Unies	
Algérie	Toufik Laid Koudri
	Mohamed-Esseghir Latrous
	Abdelghani Merabet
Angola	Mateus Pedro Luemba
	Sayonara Mualubambo
Argentine	Francisco Tropepi
	José Luis Fernández Valoni
	Maximiliano Javier Alvarez
Australie	Katherine Molyneux
	Matthew O'Neil
Azerbaïdjan	Tofiq Musayev
Belize	Carlos Fuller
Comores	Chanfi Issimail
Djibouti	Elaye Djibril Yacin Abdillahi
Gabon	Lia Bouanga Ayouné
Gambie	Lamin B. Dibba
Ghana	Hafiz Issahaku

Maroc	Omar Hilale
	Redouane Houssaini
	Moulay Ahmed Mghizlat
	Majda Moutchou
	Abdelaziz Haouaria
	Mouna Ouazzani Chahdi
	Amine Aazizi
Namibie	Herman Pule Diamonds
	Suoma Nangombe Musilika
Sénégal	Diamane Diome
Afrique du Sud	Kgomotso Daphne Rahlaga
Espagne	Elena Gómez Aoiz
Zimbabwe	Tirivavi Mawire
Puissances administrantes	
France	Véronique Roger-Lacan
	Antoun Meroueh
Nouvelle-Zélande	Helen Tunnah
	Chelsea Roberts
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ishtiaq Ghafoor
Territoires non autonomes	
Îles Vierges britanniques	Eliezer Benito Wheatley
	Ricardo Wheatley
Îles Falkland (Malvinas) ^b	Teslyn Barkman
Polynésie française	Mareva Lechat-Kitalong
Gibraltar	Joseph Bossano
	Stuart Ryan
Guam	Melvin B. Won Pat-Borja
Nouvelle-Calédonie	Alcide Ponga
	Xavier Rossard
Îles Vierges américaines	Tregenza A. Roach
Sahara occidental	Sidi Mohamed Omar (Front POLISARIO)
	Boibat Malainin (Front POLISARIO)
	Ghalla Bahiya
	M'hamed Abba

Organisations du système des Nations Unies

Coordonnateur résident par intérim Arvind Mathur
(Organisation mondiale de la Santé) Mohammed Saleem

Organisations régionales

Groupe Fer de lance mélanésien Richard Balkonan

Experts

Jérôme Bouquet-Elkaïm

Carlyle Corbin

Moerani Frébault

Antony Geros

Victor Gogny

Patrick Jomessy

Benoit Kautai

Steven Lausell Recurt

Facundo Rodríguez

Teriitahi Tepuaurarii

Richard Tuheiava

Marie-Laure Ukeiwë

Roch Wamytan

Naïa Wateou

Charles Wea

Maurice Wimian

^a Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

^b La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Appendice II

Message du Secrétaire général à l'occasion du séminaire régional pour le Pacifique

Diffusé par vidéo préenregistrée

J'adresse mes chaleureuses salutations au séminaire régional du Comité spécial de la décolonisation.

Je remercie le Gouvernement et le peuple timorais d'accueillir le séminaire.

Le chemin vers l'indépendance parcouru par votre pays est un symbole d'espoir pour tous et toutes.

L'Organisation des Nations Unies est fière d'avoir accompagné de nombreux territoires sur la voie de la décolonisation au fil des ans, et nous nous engageons à poursuivre ce travail essentiel.

Cette année, vous vous concentrez sur les moyens de parvenir à un avenir viable – et tenez ainsi compte du fait que la situation et les besoins varient d'un territoire à l'autre et que vous devez également faire face à des défis communs.

Les territoires non autonomes sont en première ligne de la crise climatique – étant confrontés à l'élévation du niveau de la mer et à des phénomènes météorologiques extrêmes. Le monde doit redoubler d'efforts afin que vous puissiez avoir accès au financement de l'action climatique et à l'appui aux mesures d'adaptation dont vous avez besoin.

La vulnérabilité économique demeure également un problème majeur – notamment le fait de dépendre d'un seul secteur, du tourisme par exemple, ou d'être fortement tributaire des importations. Nous devons continuer de soutenir les efforts de diversification économique.

La connectivité numérique, l'éducation et l'accès à l'innovation doivent également être développés pour donner des moyens d'action aux communautés et ouvrir des possibilités – en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones.

Dans tous ces domaines d'action et d'autres, il est essentiel de continuer de ne laisser personne et aucun territoire de côté.

Engageons-nous à accélérer la décolonisation et à mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes.

Appendice III

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple timorais

Les participants au séminaire régional pour le Pacifique,

S'étant réunis à Dili du 21 au 23 mai 2025 pour examiner les difficultés et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

Ayant entendu l'importante déclaration prononcée par le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta,

Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple timorais pour avoir fourni au Comité spécial les équipements nécessaires à la tenue du séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour au Timor-Leste.

